

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

LA PROCÉDURE

Le conseil municipal de Boisemont a voté, le 3 avril 2021, la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les études ont débuté fin 2021, ce qui marque le lancement de la concertation préalable.

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de référence en matière d'urbanisme et de développement durable. Il fixe les principaux objectifs de la municipalité en matière d'urbanisme et les traduit en règles d'urbanisme applicables sur l'intégralité du territoire en déterminant, pour chaque secteur de la commune, les règles de constructibilité et de protection qui devront s'appliquer.

Le Plan Local d'Urbanisme s'applique uniquement au territoire communal, mais il doit tenir compte de l'inscription de la commune dans un territoire plus large.

1 Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Issu de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, dite Loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme est à la fois un document **d'orientations stratégiques et politiques** et un **document fixant des règles précises d'utilisation des sols qui s'imposent à tous**.

À ce titre, il a une incidence majeure sur l'évolution du territoire, sur la façon dont se construisent les projets, avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement et du développement, et enfin, sur le quotidien de ceux qui vivent le territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme doit impérativement respecter les principes généraux énoncés dans le code de l'urbanisme et doit intégrer les règles et les dispositions de l'État.

Il fixe les règles d'occupation du sol par des zones à vocation urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières.

Il doit également prendre en compte d'autres documents de portée supra-communale.

In fine, c'est un document réglementaire qui s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations et sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, ...).

Je participe !

DESSINONS ENSEMBLE LE BOISEMONT DE DEMAIN

Pendant toute la durée des études, nous mettons à disposition des Boisemontaises et des Boisemontais plusieurs supports de concertation pour entendre leurs voix (cf. encart ci-dessous).

Nous comptons sur votre participation pour dessiner, ensemble, notre projet communal et définir ce que l'on souhaite pour notre commune de demain.

LE DIAGNOSTIC ET LES ENJEUX

1

DÉCEMBRE 2021 À JUIN 2022

LES RÈGLES

Orientation d'Aménagement et de Programmation, plan de zonage et règlement

Réunion publique

MI - 2023

OCTOBRE 2023 À AVRIL 2024

6

L'APPROBATION DU PLU

Délibération du conseil municipal

ÉTÉ 2024

des articles dans le Feuillet municipal de Boisemont

Une **exposition publique évolutive** disponible en mairie aux heures et jours ouvrables

Des **réunions publiques aux étapes clefs de la procédure** pour échanger et débattre des contenus

Des **publications régulières sur le site internet de la commune** pour prendre connaissance du projet depuis chez vous

Un **dossier ainsi qu'un registre de concertation**, pour recueillir vos remarques écrites, disponibles en mairie aux heures et jours ouvrables

Avis personnes publiques associées

NOVEMBRE 2023 À JANVIER 2024

Enquête publique

PRINTEMPS 2024

5

LA PHASE ADMINISTRATIVE

LE PROJET

Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

2

JUILLET À DÉCEMBRE 2022

3

JANVIER À JUILLET 2023



4

L'ARRÊT DU PROJET DE PLU

Délibération du conseil municipal

AOÛT À SEPTEMBRE 2023



5

6

Informez-vous et participez

Vous pouvez également écrire :

par **courrier** : Madame le Maire
Rue de l'Église
95000 Boisemont

ou par **mail** :

concertation-plu@ville-boisemont.fr